



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Caisses

Question écrite n° 48004

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation du regime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle et, plus particulierement, sur la promesse faite de lui conférer une compétence complete sur la gestion des reserves financieres. En effet, la parution du decret assurant cette compétence, annoncee a deux reprises, il y a plusieurs mois, est attendue, avec impatience, par les responsables de ce regime. Or, ce texte reglementaire semble etre bloque a Bercy, ce qui pourrait finir par constituer une menace serieuse pour l'autonomie du regime local. Il lui rappelle que chaque journee passee, sans decision, constitue un manque a gagner en termes d'interets non seulement pour les finances du regime local mais encore pour les assures d'Alsace-Moselle. Il lui demande donc de bien vouloir debloquer la situation et lui preciser dans quel delai ce decret interviendra.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48004

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 février 1997, page 651